

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de L'Avenir, tenue le **7 mars 2011**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1	Pierre Lavallée	Siège No 4	François Vallières
		Siège No 5	Alain-Serge Vigeant
Siège No 3	Karine Fleury	Siège No 6	Alain Bahl

Le conseiller Louis Bissonnette est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2011-03-059

2. NOMINATION SUZIE LEMIRE – DIRECTRICE GÉNÉRALE/SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

ATTENDU QUE Madame Martine Bernier, directrice générale/secrétaire-trésorière, est en congé pour une période indéterminée;

ATTENDU l'article 184 du *Code municipal*;

ATTENDU QUE pendant l'absence de la directrice générale/secrétaire-trésorière, une personne doit avoir, entre autres, la charge des archives et percevoir les deniers payables à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de nommer Madame Suzie Lemire directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe de façon permanente afin d'exercer toutes les charges de la directrice générale/secrétaire-trésorière en son absence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-060

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.

ORDRE DU JOUR
Séance du 7 mars 2011

- 1 Ouverture de la session
- 2 Nomination de Suzie Lemire - directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Adoption du procès-verbal - séance du 10 janvier 2011
- 5 Adoption du procès-verbal - séance du 7 février 2011

Conseil

- 6 Date de rencontre Monty Coulombe
- 7 Dépôt de l'état des activités financières au 28 février 2011

Administration

- 8 Embauche Madame Louise Demers - Formatrice
- 9 Embauche Madame Line Pinault - Adjointe administrative - remplacement
- 10 Adoption des comptes à payer - Février 2011
- 11 Autorisation de signature - Compte bancaire Municipalité
- 12 Autorisation de signature - Convention de Médiation de la CMQ
- 13 Liste des ventes pour taxes 2011 et personne déléguée
- 14 Supra-Locaux 2011 - 8 427.00\$
- 15 Dépôt de nuit - Autorisation de signature
- 16 Publilux Inc. - refus de service
- 17 Adoption règlement 588.1-11 Règlement concernant les chiens
- 18 Les entreprises Électriques Martial Côté Inc. - soumission inst. Convecteur
- 19 Comité consultatif internet haute vitesse - rapport préliminaire et track postal
- 20 Modifier résolution R2010-05-151 - concernant affectation du surplus accumulé
- 21 Modifier résolution R2010-05-161 - concernant affectation du fonds de roulement

Sécurité incendie

Voirie

- 22 Approbation cahier de charge - Niveleuse
- 23 MTQ - Reddition de compte 2010
- 24 Camion - Réparation et assurance - déductible de 5 000.00\$
- 25 Demande subvention discrétionnaire 2011 - 16 000.00\$ pour rechargement
- 26 Signalisation sentier motoneige - Achat et installation de 3 panneaux

Hygiène du milieu

Urbanisme et zonage

- 27 Recommandation du conseil - CPTAQ - Sintra - renouvellement
- 28 Recommandation du conseil - CPTAQ - Pierre Tessier - camp forestier
- 29 Fixer date et lieu consultation publique Règl. : 640-11 rue Ernest
- 30 Approbation d'une demande de développement domiciliaire - Rang 1
- 31 Demande à la Commission de Toponymie - rue Bisailon développement Rang 1

Loisirs et culture

- 32 Commandite Relais pour la vie - 100.00\$
- 33 Course cycliste 2011 - Subvention 1 000.00\$
- 34 Jeudis en Chanson 2011 - Organisme participant - La Fabrique
- 35 Concours jeunes photographes - Demande de subvention
- 36 Projet de piste cyclable - Confirmer l'engagement de 50 000.00\$ à Réseau Plein Air
- 37 Projet de piste cyclable - 7 000.00\$ - Plan et Devis Groupe SM

Général

Varia :

Correspondance

- 38 Correspondances reçues - Février 2011
- 39 Relais pour la vie Wickham - demande de rencontre
- 40 Fabrique de L'Avenir - demande rencontre
- 41 Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix - Demande d'appui
- 42 Journée de L'Abeille à miel - 29 mai

Période à l'assistance

Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-061

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 10 JANVIER 2011

Il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2011, avec la correction suivante demandée par le conseiller Pierre Lavallée:

Monsieur le maire suppléant Pierre Lavallée préside cette séance et les conseillers suivants sont présents:

	Siège No 4	François Vallières	
	Siège No 5	Alain-Serge Vigeant	
Siège No 3	Karine Fleury	Siège No 6	Alain Bahl

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-062

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2011

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 février 2011, avec la correction suivante demandée par le conseiller Pierre Lavallée:

R 2011-02-027 VENTE POUR TAXES 2011

Au troisième alinéa la correction pour mars 2011 au lieu de mars 2010.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

6. DATE DE RENCONTRE MONTY COULOMBRE

Les conseillers s'entendent pour fixer la date de la rencontre le jeudi 17 mars 2011 ou jeudi 24 mars 2011.

7. DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 28 FÉVRIER 2011.

Le dépôt des activités financières au 28 février 2011 est fait au présent conseil.

ADMINISTRATION

R2011-03-063

8. EMBAUCHE DE MADAME LOUISETTE DEMERS – FORMATRICE

ATTENDU QUE la directrice générale est en congé maladie pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE Suzie Lemire a été nommée directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU QUE cette dernière a besoin de soutien pour compléter ses compétences pour assumer correctement ses fonctions de directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU l'importance d'avoir une formatrice pour le personnel en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'embaucher Mme Louise Demers à titre de formatrice à temps partiel, environ deux jours semaine, durant l'absence de Mme Bernier. Les conditions d'embauche sont les suivantes:

- un taux horaire de 25.00\$;
- les frais de déplacement au tarif de 0.42\$ du km;
- le 4% de vacances payables à chaque semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-064

9. EMBAUCHE DE MADAME LINE PINAULT – ADJOINTE ADMINISTRATIVE - REMPLACEMENT

ATTENDU QUE la directrice générale est en congé maladie pour une période indéterminée;

ATTENDU QUE Madame Suzie Lemire a été nommée directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU QUE cette dernière a laissé son poste d'adjointe administrative vacant pour une période indéterminée;

ATTENDU l'importance d'avoir une adjointe administrative au bureau municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'embaucher Madame Line Pinault à titre d'adjointe administrative durant l'absence de Madame Bernier au taux horaire de 16.00\$ pour environ 31 heures semaine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-065

10. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2011

Il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de février 2011, suite au retrait des factures pour le cabanon des Loisirs demandé par le conseiller Pierre Lavallée.

Fournisseur	Solde
Affûtage St-Pierre Inc.	133,77 \$
Action Solutions Sans Fil inc	137,23 \$
Action Solutions Sans Fil inc	67,22 \$
Action Solutions Sans Fil inc	313,75 \$
ADMQ	34,18 \$
Bell Canada	341,08 \$
Bell Canada	97,67 \$
Bell Canada	143,08 \$
Bell Canada	77,90 \$
Exova	116,20 \$
Centre du Pneu Patry inc	822,31 \$
Chambre de commerce de Drummond	62,64 \$
Chambre de commerce de Drummond	17,09 \$
CMP Mayer Inc.	3 759,53 \$
CMP Mayer Inc.	694,94 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	13,65 \$

S.C.A. de St-André d'Acton	15,21 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	41,13 \$
Deak Daniel	111,10 \$
Grisé & Frères Itée	9,25 \$
Electro Systeme Inc.	447,13 \$
Garage C. Charbonneau inc	6 992,84 \$
Groupe Maska Inc.	58,06 \$
Groupe Maska Inc.	34,22 \$
Groupe Maska Inc.	10,25 \$
Groupe Maska Inc.	176,08 \$
Groupe Maska Inc.	34,86 \$
Groupe Maska Inc.	51,54 \$
Groupe Maska Inc.	34,86 \$
Groupe Maska Inc.	34,86 \$
Groupe Maska Inc.	52,01 \$
Groupe Maska Inc.	418,33 \$
Groupe Maska Inc.	34,86 \$
Guilbault Hydraulique	501,27 \$
Guilbault Hydraulique	(96,84) \$
Hamel Propane inc	1 489,75 \$
Hamel Propane inc	248,00 \$
Hamel Propane inc	229,24 \$
Hamel Propane inc	804,51 \$
Coté Luc	92,59 \$
Martel, Brassard, Doyon	528,20 \$
Métivier Urbanistes Conseils	170,89 \$
MRC Drummond	18,00 \$
MRC Drummond	975,22 \$
MRC Drummond	20,00 \$
MRC Drummond	1 544,80 \$
MRC Drummond	1 706,60 \$
Oxy-Centre inc	98,84 \$
Petite Caisse	186,82 \$
Radiateurs Dautos Drummond inc	239,24 \$
Ressort Deziel in	39,31 \$
Ressort Deziel in	394,90 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke) inc	189,52 \$
Société Assurance Automobile du Qc	6 851,35 \$
La Coop Fédérée	4 375,82 \$
La Coop Fédérée	2 432,85 \$
Station Cote et Fils	7,84 \$
Transport Claude Boyce Inc.	250,64 \$
Usinage M.C. inc	279,32 \$

Usinage M.C. inc	256,33 \$
Bernier Martine	81,09 \$
Industrie Canada	270,00 \$
Drouin Mike	258,93 \$
Würth Canada Limited	251,17 \$
Würth Canada Limited	79,72 \$
Würth Canada Limited	18,20 \$
Élite Chrysler Jeep inc	271,14 \$
Remorquage Marcotte	341,77 \$
Vinalbec	154,93 \$
Vinalbec	494,21 \$
Vinalbec	258,50 \$
Vinalbec	177,71 \$
Le Fondations André Lemaire inc	248,36 \$
Sous-total compte à payer	42 129,57 \$

Fournisseur	Solde
Cercle des Fermières de L'Avenir	250,00
Junior Charpentier-Leclerc	500,00
Bell Mobilite	55,22
Bell Mobilite	40,34
Bell Mobilite	40,34
Hydro Québec	431,72
MRC Drummond	3 079,55
R.I.G.D. Bas St-François	6 776,09
R.I.G.D. Bas St-François	6 776,09
Transport Claude Boyce Inc.	308,70
Bernier Martine	534,25
XITTEL inc.	114,27
F Q M	387,35
Sous-total incompressibles	19 293,92 \$

<u>SALAIRE FÉVRIER 2011</u>	
Salaire février 2011	15 722,22 \$
Remises provinciales février 2011	4 034,55 \$
Remises fédérales février 2011	1 660,16 \$
SOUS-TOTAL SALAIRE FÉVRIER 2011	21 416,93 \$
SOUS-TOTAL CAP MARS 2011	42 129,57 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRES. MARS 2011	19 293,92 \$
<u>TOTAL COMPTES À PAYER MARS 2011</u>	<u>82 840,42 \$</u>

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-066

11. AUTORISATION DE SIGNATURE – COMPTE BANCAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE Madame Martine Bernier, directrice générale/secrétaire-trésorière est en congé pour une période indéterminée;

ATTENDU la nomination de Madame Suzie Lemire à titre de directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU qu'en l'absence de la directrice générale/secrétaire-trésorière qu'il revient à Madame Suzie Lemire de signer les chèques et de voir aux affaires courantes de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser le Madame Suzie Lemire, directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, à signer les chèques et les documents relatifs à la gestion courante pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-067

12. AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE MÉDIATION DE LA CMQ

ATTENDU QU' une médiation est en cours entre la municipalité d'Ulverton et la municipalité de L'Avenir et la CMQ (Commission municipale du Québec) agissant comme médiatrice;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir et d'Ulverton conviennent qu'un différend les oppose relativement à l'attribution des sommes versées au fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, appelé fonds Carrière/Sablières.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser le maire Jean Parenteau et la directrice générale / Secrétaire-trésorière adjointe Madame Suzie Lemire à signer pour et au nom de la municipalité, la convention de médiation entre la Municipalité d'Ulverton et la Municipalité de L'Avenir et la CMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-068

13. LISTE DE VENTE POUR TAXES 2011

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 985 du Code municipal, les arrérages se prescrivent par trois (3) ans;

ATTENDU QUE la liste des personnes endettées envers la municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond au plus tard le 11 mars 2011 en vue de vente pour non-paiement de taxes;

ATTENDU QU'un avis de rappel a été envoyé par courrier recommandé le 18 février 2011, aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2009;

ATTENDU QU'à la date de la présente séance, la liste des personnes endettées s'établit comme suit :

	Dû 2009	Dû 2010	Total
75	\$ 1 485.13	\$ 751.23	\$ 2 236.36
152	\$ 20.68	\$ 182.07	\$ 202.75
157	\$ 100.15	\$ 96.26	\$ 196.41
159	\$ 85.01	\$ 75.26	\$ 160.27
161	\$ 104.63	\$ 82.51	\$ 187.14
170	\$ 96.77	\$ 86.10	\$ 182.87
193	\$ 143.95	\$ 129.63	\$ 273.58
194	\$ 95.97	\$ 85.39	\$ 181.36
196	\$ 97.84	\$ 87.57	\$ 185.41
202	\$ 26.53	\$ 4 158.26	\$ 4 184.79
238	\$ 5.66	\$ 1 891.40	\$ 1 897.06
523	\$ 94.00	\$ 760.32	\$ 854.32
673	\$ 1 096.76	\$ 1 048.38	\$ 2 145.14
695	\$ 189.70	\$ 829.07	\$ 1 018.77
793	\$ 10.89	\$ 565.71	\$ 576.60
827	\$ 1 143.64	\$ 1 094.93	\$ 2 238.57
840	\$ 600.65	\$ 571.66	\$ 1 172.31
1141	\$ 749.79	\$ 710.57	\$ 1 460.36
1145	\$ 1.76	\$ 365.92	\$ 367.68
	\$ 6 149.51	\$ 13 572.24	\$ 19 721.75

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de faire parvenir la liste dans les délais prescrits à la MRC de Drummond;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-069

14. SUPRA-LOCAUX 2011

ATTENDU le compte de taxes municipales 2011 de la ville de Drummondville indiquant notre contribution 2011, concernant l'entente intermunicipale relative au partage du financement des équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal, d'une somme de 8 427.00 \$;

ATTENDU QUE cette somme est payable en 3 versements établis comme suit :

30 mars 2010 = 2 809.00 \$

30 juin 2010 = 2 809.00\$

30 septembre 2010 = 2 809.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser les trois versements de notre contribution 2011, concernant l'entente intermunicipale relative au partage du financement des équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal au montant total de 8 427 \$, devant être faits en trois (3) versements soit le 30 mars 2011, le 30 juin 2011 et le 30 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-070

15. DÉPÔT DE NUIT – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU la fermeture au 28 février 2011 de la succursale Caisse des Chênes de L'Avenir;

ATTENDU QUE l'utilisation du service de dépôt à toute heure pour traitement en différé en mode intercaisses sera nécessaire pour effectuer certains dépôts en dehors des heures normales d'ouverture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe Madame Suzie Lemire à signer pour et au nom de la municipalité la convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé avec Caisse Populaire de Drummondville - Centre de service La Poudrière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-071

16. INSCRIPTION AU SITE WEB LIENMUNICIPAL.COM

ATTENDU QUE la compagnie Publilux inc. offre son adhésion 2011 au site web LienMunicipal au coût de 49.95 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu **de ne pas adhérer** au service internet du portail de Québec Municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-072

17. ADOPTION RÈGLEMENT 588.1-11 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

ATTENDU QUE le règlement 588-04 fait parti d'une suite de règlements uniformisés sur le territoire de la MRC de Drummond;

ATTENDU QUE ledit règlement ne peut être abrogé sans l'intervention de la MRC de Drummond;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil, au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QU'un avis de motion avec demande de dispense de lecture du présent règlement a été donné à la séance régulière de ce conseil tenue le 7 février 2011 afin de remettre en vigueur le règlement 588-04;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu unanimement que le règlement portant le numéro 588.1-11 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 588.1-11

RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 7 février 2011, par le conseiller Alain Bahl.

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement 641-10;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 588.1-11 soit adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :

Chiens adulte : un chien de plus de six (6) mois d'âge.

Chien-guide : un chien entraîné pour guider un handicapé visuel ou pour pallier à tout autre handicap.

Gardien : est réputé gardien, le propriétaire d'un chien, la personne qui en a la garde ou l'accompagne, ou le propriétaire, l'occupant ou le locataire de l'immeuble ou du logement où vit le chien.

Périmètre d'urbanisation : périmètre d'urbanisation tel que défini et décrit au schéma d'aménagement de la MRC de Drummond en y ajoutant les zones de consolidation décrite en annexe du présent règlement.

ARTICLE 3

Constitue une nuisance et est prohibé un chien qui aboie ou hurle d'une manière susceptible de troubler la paix.

ARTICLE 4

Constitue une nuisance et est prohibée la garde d'un chien :

- a) Qui a déjà attaqué ou mordu un animal ou un être humain
- b) De race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, american bull-terrier ou american staffordshire terrier ou chien hybride issu d'une des races ci-haut mentionnées (communément appelé *pit-bull*).

ARTICLE 5

Les officiers municipaux désignés par le conseil pour l'application du présent règlement peuvent capturer ou saisir au domicile de son gardien et mettre en fourrière, en cage ou à l'enclos un chien constituant une nuisance telle que définie à l'article 4 et, après une quarantaine de dix (10) jours, doivent l'euthanasier ou le faire euthanasier dans les 48 heures qui suivent dans le cas de la nuisance prévue à l'article 4a.

Dans les cas de la nuisance prévue à l'article 4b, le chien sera de la même manière euthanasié si son gardien ne l'a pas réclamé et organisé son transfert en un lieu où il ne constituera pas une nuisance au sens de ce règlement.

Dans tous les cas, le gardien doit assumer et est débiteur de tous les frais de capture, de garde et d'euthanasie du chien, suivant la tarification que pourrait adopter le conseil municipal en la matière.

ARTICLE 6

Constitue une nuisance et ainsi prohibé le fait qu'un chien :

- a) Cause un dommage à la propriété d'autrui
- b) Fouille dans les ordures

Le gardien d'un chien dont le fait constitue une nuisance contrevient au présent règlement.

ARTICLE 7

Il est interdit de laisser les matières fécales d'un chien dans un lieu public ou sur un terrain privé. Le gardien du chien doit les enlever immédiatement et en disposer d'une manière hygiénique, soit en les déposant dans un sac hydrofuge avant de les jeter à la poubelle.

Lorsque les matières fécales d'un chien se trouvent sur le terrain privé de son gardien, ce dernier doit en disposer dans un délai raisonnable.

ARTICLE 8

Tout chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.

ARTICLE 9

Le gardien ne peut laisser le chien errer dans un endroit public ou sur une propriété privée autre que celle du propriétaire du chien.

ARTICLE 10

Toute personne qui a eu connaissance qu'un chien a mordu une personne, doit le plus tôt possible et au plus tard dans les 24 heures, informer le service de police de ce fait.

ARTICLE 11

À l'intérieur du périmètre d'urbanisation de la municipalité, il ne peut être plus de deux (2) chiens par unité d'habitation.

ARTICLE 12

Le conseil municipal autorise les officiers municipaux désignés pour l'application du présent règlement à visiter et à examiner, entre 9h00 et 19h00, toute propriété immobilière ou mobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si le présent règlement y est exécuté et ainsi tout propriétaire, locataire ou occupant de ces maison, bâtiment et édifice doit recevoir cette personne et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution de ce règlement.

Quiconque entrave de quelque façon le travail de l'officier municipal désigné pour l'application du présent règlement, contrevient à ce règlement.

ARTICLE 13

Le conseil autorise tout agent de la paix ou toute autre personne désignée par règlement à émettre les constats d'infraction pour toute infraction au présent règlement.

ARTICLE 14

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de cent dollars (100\$) mais ne pouvant dépasser trois cent dollars (300\$).

Relativement aux articles 4 et 13, le contrevenant est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de trois cent dollars (300\$), mais ne pouvant dépasser mille dollars (1000\$).

ARTICLE 15

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi. Il abroge et remplace tout autre règlement antérieur relatif à la garde des animaux, ainsi que toute autre disposition antérieure ou contraire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-073

18. LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES MARTIAL CÔTÉ – SOUMISSION INSTALLATION CONVECTEUR

ATTENDU la résolution R 2010-12-416 stipulant de mandater Monsieur Jacques Binette ainsi que Monsieur André Laneville à procéder à cette étude et d'en faire rapport au conseil;

ATTENDU la résolution R 2011-02-026 stipulant de mandater un maître électricien à procéder à une étude de la consommation électrique du bureau municipal afin d'en diminuer les coûts

ATTENDU QUE suite à l'analyse faite par le maître électricien, les unités de chauffage dans les bureaux de la caisse sont désuètes et énergivores;

ATTENDU QUE le remplacement de ses unités de chauffage s'avère nécessaire afin de réduire la consommation en électricité du bureau municipal;

ATTENDU la soumission de Les entreprises Électriques Martial Côté Inc. au montant de 1 975.00\$ plus taxes applicables pour l'achat et l'installation de 5 convecteurs donc trois de 2000 watts et deux de 1500 watts.

ATTENDU QUE suite au retrait des anciennes unités de chauffage, il faudra refermer les murs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, approuvé par le conseiller Alain Bahl et résolu:

- De mandater Les Entreprises Électriques Martial Côté Inc. à installer cinq convecteurs dans les anciens locaux de la Caisse populaire au coût de 1 975 \$ plus taxes applicables afin de remédier au problème de consommation électrique;

- De refermer les murs à la suite du retrait des anciennes unités de chauffage pour une dépense d'environ 1 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-074

19. COMITÉ CONSULTATIF INTERNET HAUTE VITESSE – RAPPORT PRÉLIMINAIRE ET TRACK POSTAL

ATTENDU la résolution R 2010-12-408;

ATTENDU QUE le comité consultatif a remis son rapport préliminaire au conseil municipal;

ATTENDU QUE le comité souhaite envoyer un sondage au citoyen afin de connaître leur opinion et leur besoin en matière d'internet haute vitesse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée , appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de faire imprimer un track postal, sur un papier de couleur, qui sera inséré dans la prochaine parution du journal L'Enfant terrible qui aura lieu le 15 mars 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-075

20. MODIFIER RÉOLUTION R2010-05-151 – CONCERNANT L'AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

ATTENDU la résolution R 2010-05-151 autorisant une commandite de 5 000\$ au projet de L'Écomarché de L'Avenir devant être prélevé du surplus accumulé;

ATTENDU QUE la dépense pour la commandite de 5 000\$ au projet de L'Écomarché de L'Avenir a été affectée au fonds général plutôt qu'au surplus accumulé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de modifier la résolution R 2010-05-151 en affectant la dépense de 5 000\$ au fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-076

21. MODIFIER RÉOLUTION R2010-05-161 – CONCERNANT L'AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU la résolution R2010-05-161 autorisant le versement de 2 720.62 \$ à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de 5 ans à raison de 544.12 \$ par année à partir de 2011;

ATTENDU QUE la dépense de 2 720.62\$ pour le tracteur à gazon et la souffleuse a été prise à même le fonds général plutôt qu'au fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de modifier la résolution R2010-05-161 afin d'affecter la dépense au fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2011-03-077

VOIRIE

22. APPROBATION CAHIER DE CHARGES – NIVELEUSE

ATTENDU QU'une copie du document "*Cahier de charges Niveleuse Mars 2011*" est remise à chacun des conseillers présents;

ATTENDU QUE le comité de voirie souhaite faire l'achat d'une niveleuse usagée afin de pouvoir faire le nivelage des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'approuver le document "*Cahier de charges Niveleuse Mars 2011*" tel que présenté et rédigé et d'autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une niveleuse usagée aux termes et conditions indiqués dans ledit cahier de charge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-078

23. MTQ – REDDITION DE COMPTE 2010

ATTENDU QUE le MTQ (Ministère des Transports) a versé une compensation de 234 757 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la municipalité de L'Avenir informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Il est également résolu de mandater la firme Samson Bélair Deloitte et Touche afin de présenter, dans les délais signifiés, la reddition des comptes incluant l'annexe B dument complétée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-079

24. CAMION – RÉPARATION ET ASSURANCE – DÉDUCTIBLE DE 5 000\$

ATTENDU QUE le camion Mack Blanc 2004 est en réparation suite à un accident;

ATTENDU QUE cet évènement est déclaré aux assureurs de la municipalité;

ATTENDU QUE les assurances de la municipalité couvrent les réparations du camion accidenté;

ATTENDU le déductible d'assurance à payer de 5 000\$ par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser la dépense de 5 000\$ pour le déductible d'assurance pour la réparation du camion Mack Blanc 2004 de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-080

25. DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE 2011 – 16 000.00\$ POUR RECHARGEMENT

ATTENDU QUE le député dispose d'un budget discrétionnaire à distribuer aux municipalités pour leur permettre de réaliser des améliorations d'infrastructures routières;

ATTENDU les discussions des membres de ce conseil à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de demander une subvention à même le budget discrétionnaire du député provincial de Johnson, Monsieur Étienne-Alexis Boucher, au montant de 16 000.00\$, pour permettre des travaux de rechargement. Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, tous documents transmis au député de Johnson, M. Étienne-Alexis Boucher.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

26. SIGNALISATION SENTIER MOTONEIGE – ACHAT ET INSTALLATION DE 3 PANNEAUX

Ce point est reporté à l'automne 2011.

R 2011-03-081

27. RECOMMANDATION DU CONSEIL – CPTAQ – SINTRA – RENOUELEMENT

ATTENDU QUE l'entreprise Sintra Inc. dépose une demande de renouvellement à la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) identique à la demande initiale transmise en 2005 pour l'exploitation d'une sablière sur les lots 210, 207, 205 du Canton de Durham à la municipalité de L'Avenir;

ATTENDU QUE la décision numéro 342029 de la CPTAQ prendra échéance le 24 mars 2011;

ATTENDU QUE l'entreprise Sintra Inc. confirme qu'il n'y a aucun changement sur l'état actuel des lots et les conditions sont les mêmes qu'à leur demande initiale;

ATTENDU QUE la demande présentée est conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE suite à l'exploitation de la sablière, le site sera restauré à des fins agricoles conformément aux exigences imposées par le Règlement sur les carrières et sablières.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de recommander à la CPTAQ le renouvellement de la demande d'exploitation d'une sablière par l'entreprise Sintra Inc. sur les lots 210, 207,205 du Canton du Durham de la municipalité de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-082

28. RECOMMANDATION DU CONSEIL – CPTAQ – PIERRE TESSIER – CAMP FORESTIER

ATTENDU QUE la demande de Monsieur Pierre Tessier en vue d'obtenir de la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) l'autorisation de construire un camp forestier sur le lot 10-P et 11P du Canton de Durham à la municipalité de L'Avenir ayant une superficie de 9.70 hectares;

ATTENDU QU'IL est requis d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ avant de procéder à la construction puisque les lots ne totalisent pas dix hectares;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de L'Avenir et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes;

ATTENDU QUE lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, L.R.Q. c.P-41.1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'appuyer la demande de Monsieur Pierre Tessier afin d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ de construire un camp forestier sur un lot ayant une superficie de 9.70 hectares, situé sur les lots 10-P et 11-P du Canton de Durham à la municipalité de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-083

29. FIXER DATE ET LIEU CONSULTATION PUBLIQUE RÉGL.: 640-11 RUE ERNEST

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller François Vallières, de la séance ordinaire du 6 décembre 2010;

ATTENDU la résolution R 2011-02-045 pour l'adoption du premier projet du règlement 640-11;

ATTENDU QU'UNE consultation publique doit avoir lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de fixer la date de consultation publique le 4 avril 2011 à 19h30 à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale. L'affichage sera fait au moins 7 jours avant la tenue de la consultation publique soit le 28 mars 2011 aux endroits prévus par la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-084

30. APPROBATION D'UNE DEMANDE DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE RANG 1

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Guy Bisailon demande à la municipalité d'étudier les plans de l'avant-projet d'une rue projetée raccordée au chemin du Rang 1, localisée sur le lot 6P du Canton de Durham;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Guy Bisailon souhaite remettre la rue à la municipalité de L'Avenir;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Guy Bisailon souhaite faire la rue en deux phases avec une virée;

ATTENDU QUE les étapes suivantes devront être considérées en vertu de l'article 8 et suivants du règlement 631-09 dans le but de conclure une entente entre la municipalité de L'Avenir et le promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter les plans de l'avant-projet de la rue projeté raccordé au Rang 1 en deux phases avec une virée afin de pouvoir procéder aux étapes suivantes en vertu de l'article 8 et suivants du règlement 631-09.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-085

31. DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE – RUE BISAILLON DÉVELOPPEMENT RANG 1

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Guy Bisailon a remis au conseil un avant-projet de la rue projetée raccordée au Rang 1, localisée sur le lot 6P du Canton de Durham;

ATTENDU QUE Monsieur Jean-Guy Bisailon souhaite nommer ladite rue "Bisailon" en hommage à son père;

ATTENDU QUE pour nommer une rue, une demande doit être faite à la Commission de toponymie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de demander à la Commission de toponymie du Québec d'autoriser le nom de "Bisailon" pour la rue projetée raccordée au Rang 1, localisée sur le lot 6P du Canton de Durham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-086

32. COMMANDITE RELAIS POUR LA VIE – 100.00\$

ATTENDU la demande écrite de Madame Véronique Boyce d'une commandite pour l'activité "La marche le relais pour la vie" qui doit se tenir le 30 avril 2011;

ATTENDU QUE cet évènement est un moyen d'amasser les fonds nécessaires pour la recherche contre le cancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de verser une commandite de 100 \$ pour l'activité "La marche le relais pour la vie".

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-087

33. COURSE CYCLISTE 2011 – SUBVENTION 1000\$

ATTENDU la résolution R 2010-09-287 stipulant que la municipalité est favorable à une aide financière de 1 000 \$ relativement à la course cycliste 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser le versement de 1 000\$ à la course cycliste 2011, "Première étape de la Coupe du Québec Argon 18".

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-088

34. JEUDIS EN CHANSON 2011 – ORGANISME PARTICIPANT – LA FABRIQUE

ATTENDU QUE La Fabrique et la Maison de la culture ont manifesté leur intérêt à participer à l'évènement;

ATTENDU QUE le conseil souhaite attribuer l'évènement en alternance à La Fabrique et à la Maison de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'inscrire La Fabrique de L'Avenir à l'évènement les Jeudis en chanson 2011 à la salle multifonctionnelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-089

35. CONCOURS JEUNES PHOTOGRAPHES – DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QU'UN concours jeunes photographes est organisé pour les jeunes de 12 à 17 ans de l'ensemble de la Commission Scolaire Des Chênes;

ATTENDU QU'UN site web est en développement pour ce concours;

ATTENDU QUE le budget pour ce concours est aux environs de 3 000\$ et qu'une aide financière est demandée;

ATTENDU QUE le concours est originaire de L'Avenir et que la municipalité y est bien représentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'octroyer la subvention de 350\$ au concours jeunes photographes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-090

36. PROJET DE PISTE CYCLABLE – CONFIRMER L'ENGAGEMENT DE 50 000\$ À RÉSEAU PLEIN AIR

ATTENDU QU'UN projet de piste cyclable est en cours avec Réseau Plein Air à la municipalité de L'Avenir;

ATTENDU QUE pour que le projet puisse aller de l'avant, Réseau Plein Air demande à la municipalité de s'engager pour une valeur de 50 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de confirmer à Réseau Plein Air l'engagement de la municipalité de L'Avenir pour une valeur de maximum 50 000\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-091

37. PROJET DE PISTE CYCLABLE – 7 000\$ - PLAN ET DEVIS GROUPE SM

ATTENDU QU'UN projet de piste cyclable est en cours avec Réseau Plein Air à la municipalité de L'Avenir;

ATTENDU QUE pour la construction de la piste cyclable la municipalité de L'Avenir et Réseau Plein Air ont besoin de plans et devis;

ATTENDU QU'UNE offre de service est présentée à la municipalité de L'Avenir et à Réseau Plein Air par Les Consultants S.M. Inc. au montant de 7000\$ avant taxes;

ATTENDU QUE le montant de 7 000\$ fait parti de l'engagement de 50 000\$ confirmé à Réseau Plein Air;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'accepter l'offre de service de Les consultants S.M. Inc au montant de 7000\$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

CORRESPONDANCE

38. CORRESPONDANCES REÇUES – FÉVRIER 2011

La liste des correspondances reçues en février est remise aux conseillers.

R 2011-03-092

39. RELAIS POUR LA VIE WICKHAM – DEMANDE DE RENCONTRE

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer à Wickham sollicite une rencontre avec les conseillers afin de présenter du Relais pour la vie de Wickham;

ATTENDU QU'IL y a déjà un évènement Relais pour la vie d'organiser par des citoyens de L'Avenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'informer les organisateurs du Relais pour la vie de Wickham que nous ne participerons pas à cet

événement puisqu'il y a déjà un Relais pour la vie organisé par des citoyens de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

40. FABRIQUE DE L'AVENIR – DEMANDE DE RENCONTRE

La fabrique de L'Avenir souhaite rencontrer les conseillers afin de les informer des éventualités suite à une unification des fabriques et des cimetières de Ste-Christine, Durham, Lefebvre, Wickham et L'Avenir. Les conseillers attendent de la fabrique de L'Avenir des propositions de date au mois d'avril 2011.

R 2011-03-093

41. SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX – DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix demande une résolution d'appui concernant deux projets éoliens sur les territoires des municipalités de Saint-Valérien et de Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix avec lesquels ils sont en désaccord;

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir se sent peu concernée par ces projets éoliens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'informer la municipalité de Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix que nous déclinons leur demande d'appui puisque la municipalité de L'Avenir n'est pas concernée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2011-03-094

42. JOURNÉE DE L'ABEILLE À MIEL – 29 MAI

ATTENDU QU'UNE demande du Fondateur de la *Journée de l'Abeille à Miel* est reçue à la municipalité de L'Avenir afin de proclamer le 29 mai 2011 la *Journée de l'Abeille à Miel*;

ATTENDU QUE les abeilles à miel se déciment en très grand nombre pour des raisons inexplicables;

ATTENDU QUE les abeilles à miel sont responsables d'une grande partie de notre alimentation via la pollinisation;

ATTENDU QU'IL est important de sensibiliser les gens à ce déclin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de proclamer le 29 mai 2011, la *Journée de l'Abeille à miel*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VARIA

R 2011-03-095

43. INDEXATION DU SALAIRE – MADAME SUZIE LEMIRE

ATTENDU QUE Madame Martine Bernier est en congé pour une période indéterminée depuis le 14 février 2011;

ATTENDU QUE la nomination de Madame Suzie Lemire à titre de directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU QU'en l'absence de Madame Martine Bernier, Madame Suzie Lemire assure le remplacement de celle-ci;

ATTENDU QU'il y a lieu d'indexer le salaire de Madame Suzie Lemire puisque ses responsabilités et ses tâches augmentent avec ce remplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'indexer le salaire de Madame Suzie Lemire de 1 \$ de l'heure pour la période de remplacement de Madame Martine Bernier et ce, rétroactivement au 14 février 2011.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

44. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2011-02-096

45. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **20 heures 55 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 4 avril 2011.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes, que la municipalité de L'Avenir a les crédits suffisants pour acquitter les dépenses autorisées durant la présente séance.

Suzie Lemire
Secrétaire-trésorière